

## **Rachidi GBADAMASSI**

- Député honoraire
- Président honoraire de l'ANCB
- Premier Vice-président du Réseau des Parlementaires Africains  
Membres des Commissions de Défense Sécurité (REPAM-CDS)
- Ancien président de la commission défense sécurité de l'Assemblée Nationale du Bénin.

Parakou, le 12 Octobre 2024

Objet : Lettre ouverte

A

Monsieur Valentin DJENONTIN-AGOSSOU  
Ancien Garde des sceaux  
Ancien député

Monsieur Valentin DJENONTIN-AGOSSOU,

Après avoir suivi votre dernière intervention dans l'émission "Frontal" diffusée sur la Nouvelle Chaîne Africaine NCA TV, je n'ai pu m'empêcher, de vous adresser ces quelques lignes, dans l'espoir que vous y preniez de la graine, et y puisiez de la sagesse, pour enfin trouver le chemin de la repentance, vous, évangéliste du péché, berger des âmes en perdition, adepte du mal.

Ephésiens 6 : 11

Revêtez-vous de toutes les armes de Dieu afin de pouvoir tenir ferme contre les manœuvres du diable.

Monsieur Valentin DJENONTIN-AGOSSOU,

Le mal que vous défendez est l'accomplissement du diable. Votre défense du mal est aussi la manifestation de son œuvre dans votre vie, car, de toute évidence, au-delà de vos apparences et de l'image de l'homme de Dieu, que vous essayez désespérément de projeter dans l'opinion depuis quelques années, Dieu n'est pas ou n'est plus en vous, et vous n'avez plus ni son onction, pas plus que vous ne détenez plus, les armes de Dieu, d'où votre vulnérabilité à la manœuvre et à l'action du diable.

Dieu est pouvoir et autorité. Le pouvoir et l'autorité sont divins. Opter pour un coup d'Etat pour s'emparer du pouvoir de Dieu, est d'abord une défiance à l'égard de Dieu, un péché selon la loi divine, avant d'être un crime selon la loi des hommes. Vos propos dans l'émission indiquée plus haut constituent une apologie du péché, du crime, et vous n'échapperez pas longtemps au châtement divin et celui des humains.

Dieu aime le peuple béninois et son leader, le chef de l'État, son Excellence Patrice Talon. C'est pour cette raison qu'il a manifesté son amour pour notre nation en ne permettant pas, que le malheur que représente l'aboutissement d'une entreprise de remise en cause de l'ordre constitutionnel par la déstabilisation des institutions démocratiques, nous arrive. Gloire au Seigneur. Grand est son nom.

Monsieur Valentin DJENONTIN-AGOSSOU,

Vous n'avez visiblement pas appris de vos erreurs, de vos déviances. Vous êtes le seul responsable de votre situation actuelle. Votre cupidité, votre refus d'homme digne, votre ignorance, votre exploitation malsaine et trompeuse du nom de Dieu, vous ont conduit là où vous êtes.

Tout d'abord, comment savez-vous que M. Olivier BOKO a beaucoup d'argent chez lui à la maison ? Sans doute, parce que vous n'êtes pas totalement étranger à la préparation du crime. Vous savez tout au moins, que détenir par soi, de l'argent liquide au-delà d'une certaine somme, sans aucune justification valable, participe de la constitution de trafic de devises et de blanchiment de capitaux. Beaucoup d'argent à la maison comme vous le dites, est soit le produit du crime, soit l'outil principal à utiliser pour la commission du crime. Si vous avez été au courant que M. Olivier BOKO dispose de beaucoup d'argent à la maison, sans le dénoncer, vous êtes coupable de non dénonciation de délit ou crime.

Monsieur Valentin DJENONTIN-AGOSSOU,

Je comprends que la Cour de Répression des Infractions Économiques et du Terrorisme (CRIET) ne trouve pas grâce à vos yeux. Vous en voulez à la CRIET pour rien. En effet, dans la procédure vous concernant pour abus de fonction et délit d'initier pour des faits commis à l'occasion de l'exercice de vos fonctions de ministre, votre ignorance et votre inculture ne vous ont pas rendu service. Alors que le parlement venait par un vote d'autoriser votre poursuite devant la Haute Cour de Justice de notre pays, déboussolé par une correspondance du Secrétaire Général du Ministère de la Justice et de la Législation destinée au Procureur Général près la Cour d'Appel de Cotonou et au Procureur Spécial près la CRIET, vous avez pris la poudre d'escampette comme un vulgaire criminel. Vous ignorez alors qu'au regard des compétences de la CRIET, il revenait à sa commission d'instruction d'instruire le dossier vous concernant pour le compte de la chambre d'instruction de la Haute Cour de Justice. Cette dernière reste compétente pour vous juger au besoin selon les conclusions de la commission d'instruction de la CRIET et ça, vous ne le saviez pas. Votre inculture juridique et votre méconnaissance des procédures vous ont précipité dans les dédales d'autres délits. Triste.

Monsieur Valentin DJENONTIN-AGOSSOU,

Si la CRIET n'existait pas, il fallait la créer absolument. Elle contribue de façon significative au respect du bien public et à faire reculer les frontières de la corruption. Pour votre gouverne, en six (6) ans d'activités, la CRIET a traité 6358 procédures de corruption, de détournement de deniers publics, de fraude fiscale, de trafic international de drogue à haut risque, de cybercriminalité et de blanchiment de capitaux. Il n'y a que le défenseur du mal et l'adepte du péché que vous êtes, pour ne pas reconnaître, que l'avènement de cette juridiction spéciale, participe de la restauration de la bonne image et de la réputation de notre pays auprès de ses partenaires internationaux et aux yeux du monde entier.

Monsieur Valentin DJENONTIN-AGOSSOU,

Ne vous y trompez pas. La procédure en instruction pour complot contre l'autorité de l'Etat, corruption d'agent public et blanchiment de capitaux, ira à son terme, et permettra d'identifier et de démasquer tous les auteurs, co-auteurs, commanditaires et complices internes et externes de cette tentative de coup d'Etat, et la justice sera rendue au nom du peuple béninois pour le peuple béninois. Vous ne perdez rien à attendre.

Monsieur Valentin DJENONTIN-AGOSSOU,

Retenez ceci et proclamez la bonne nouvelle partout.

« Par la grâce de Dieu, Créateur du ciel et de la terre, Détenteur du pouvoir absolu, Maître du trône, le mandat du Président de la République, son Excellence Patrice Talon, ira jusqu'à son terme au grand bonheur de l'ensemble des béninoises et béninois.

Patriotiquement et courageusement.



**Rachidi GBADAMASSI député honoraire**

**Président honoraire de l'ANCB**

**Premier Vice-président du Réseau des Parlementaires Africains Membres des Commissions de Défense Sécurité (REPAM-CDS)**

**Ancien président de la commission défense sécurité de l'Assemblée Nationale du Bénin.**